

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 03/10/2024 - 22988 - 2019 B 04420 - 879 804 219 - 2D IMMOBILIER

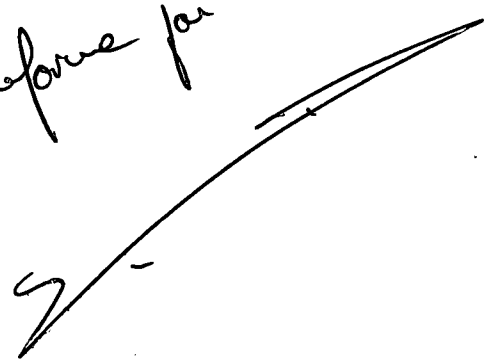
SAS 2 D IMMOBILIER

7 IMPASSE DES EPICEAS

34470 PEROLS

BILAN ET RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifié conforme par le Président


BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	8 645	3 289	5 356	8,50	6 356	8,83
Immobilisations financières	1 000		1 000	1,59	1 000	1,39
ACTIF IMMOBILISÉ	9 645	3 289	6 356	10,09	7 356	10,22
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	4 633		4 633	7,35	3 948	5,48
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	52 010		52 010	82,56	60 683	84,30
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	56 642		56 642	89,91	64 631	89,78
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	66 287	3 289	62 998	100,00	71 987	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 500)	500	0,79	500	0,69
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	50	0,08	50	0,07
Réserves réglementées				
Autres réserves	21 660	34,38	11 342	15,76
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-7 370	-11,69	10 318	14,33
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	14 840	23,56	22 210	30,85
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	804	1,28	1 534	2,13
Autres dettes	47 353	75,17	49 639	68,96
Produits constatés d'avance			-1 397	-1,93
DETTES	48 158	76,44	49 777	69,15
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	62 998	100,00	71 987	100,00

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services		42 265	100,00	56 327	100,00	-14 062	-24,95	
Chiffres d'Affaires Nets		42 265	100,00	56 327	100,00	-14 062	-24,95	
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation reçues		500	1,18			500	N/S	
Autres produits		1	0,00	3 682	6,54	-3 681	-99,96	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		42 766	101,19	60 009	106,54	-17 243	-28,72	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes		48 503	114,78	43 255	76,79	5 248	12,13	
Impôts, taxes et versements assimilés		487	1,15	413	0,73	74	17,92	
Rémunérations du personnel				3 156	5,60	-3 156	-100,00	
Charges sociales				164	0,29	-164	-100,00	
Dotations aux amortissements		1 000	2,37	1 000	1,78		0,00	
Dotations aux provisions								
Autres charges		3	0,01	50	0,09	-47	-93,99	
Total des charges d'exploitation		49 994	118,29	48 038	85,28	1 956	4,07	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-7 228	-17,09	11 971	21,25	-19 199	-160,37	
Produits financiers								
Produits exceptionnels		17	0,04			17	N/S	
Charges financières								
Charges exceptionnelles		159	0,38			159	N/S	
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		-7 370	-17,43	11 971	21,25	-19 341	-161,58	
Participation des salariés								
Impôts sur les bénéfices				1 653	2,93	-1 653	-100,00	
Total des Produits		42 783	101,23	60 009	106,54	-17 226	-28,70	
Total des Charges		50 153	118,86	49 691	88,22	462	0,93	
RÉSULTAT NET		-7 370	-17,43	10 318	18,32	-17 688	-171,42	
		<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail mobilier								
Dont Crédit-bail immobilier								

**SAS 2 D IMMOBILIER
AU CAPITAL DE 1000 €
7, IMPASSE DES EPICEAS
34470 PEOLS
Imm. Au RCS de Montpellier
Siret 879804219 00027**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 28 Juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 28 Juin à 17 heures.

Les actionnaires de la SAS 2 D IMMOBILIER, société à actions simplifiées au capital de 1 000 Euro, divisé en 100 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la Présidence.

L'Assemblée est présidée par le Président.

L'assemblée constate que sont présents ou représentés :

- | | |
|--|-------------|
| - Monsieur DIENNE Olivier, propriétaire de | 50 actions, |
| - Madame DIENNE Valentine propriétaire de | 40 actions, |

Les actionnaires présents ou représentés possédant ainsi 90 actions, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidence et Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la Présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le déficit de 7 369. 70 € de l'exercice de la manière suivante :

- report à nouveau débiteur 7 369. 70 €.

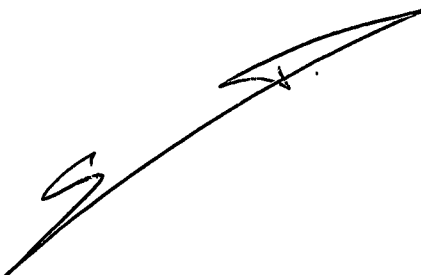
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Mr. DIENNE Olivier.

Madame DIENNE Valentine.



TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 28 Juin 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le déficit de 7 369. 70 € de l'exercice de la manière suivante :

- report à nouveau débiteur 7 369. 70 €.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Two handwritten signatures in black ink, one above the other, located in the bottom left corner of the page.

**SAS 2 D IMMOBILIER
AU CAPITAL DE 1000 €
7, IMPASSE DES EPICEAS
34470 PEOLS
Imm. Au RCS de Montpellier
Siret 879804219 00027**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 28 Juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 28 Juin à 17 heures.

Les actionnaires de la SAS 2 D IMMOBILIER, société à actions simplifiées au capital de 1 000 Euro, divisé en 100 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la Présidence.

L'Assemblée est présidée par le Président.

L'assemblée constate que sont présents ou représentés :

- | | |
|--|-------------|
| - Monsieur DIENNE Olivier, propriétaire de | 50 actions, |
| - Madame DIENNE Valentine propriétaire de | 40 actions, |

Les actionnaires présents ou représentés possédant ainsi 90 actions, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidence et Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la Présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le déficit de 7 369. 70 € de l'exercice de la manière suivante :

- report à nouveau débiteur 7 369. 70 €.

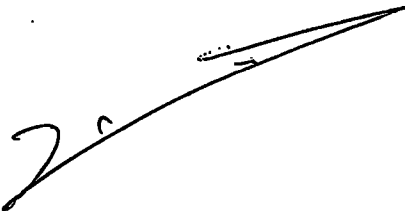
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Mr. DIENNE Olivier.

Madame DIENNE Valentine.



TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 28 Juin 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le déficit de 7 369. 70 € de l'exercice de la manière suivante :

- report à nouveau débiteur 7 369. 70 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Two handwritten signatures in black ink, one above the other, located at the bottom left of the page.

SAS 2 D IMMOBILIER
AU CAPITAL DE 1000 €
7, IMPASSE DES EPICEAS
34470 PEOLS
Imm. Au RCS de Montpellier
Siret 879804219 00027

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 28 Juin 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - RAPPORT DE GESTION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

I - 1 Chiffre d'affaires, Résultats

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 42 264 .93 €. Le résultat est un déficit de 7369,70 €.

I - 2 Prévisions pour l'exercice en cours

- Néant

I - 3 Evénements importants postérieurs à la clôture

- Néant

I - 4 Activité en matière de recherche et développement

- Néant

I - 5 Prises de participation significatives dans d'autres sociétés

- Néant

I - 6 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées

- Néant

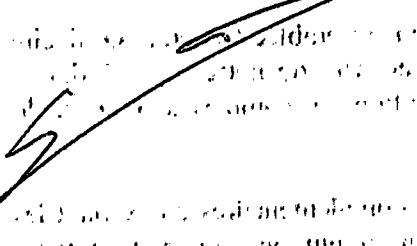
II - AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le déficit de l'exercice de la manière suivante :

- report à nouveau débiteur 7369,70 €.

III - REMUNERATION DU PRESIDENT

LA PRESIDENCE

 Le Président de la Société a été rémunéré par la Société pour l'exercice 2007 de la manière suivante :

Le Président de la Société a été rémunéré par la Société pour l'exercice 2007 de la manière suivante :

Le Président de la Société a été rémunéré par la Société pour l'exercice 2007 de la manière suivante :

Le Président de la Société a été rémunéré par la Société pour l'exercice 2007 de la manière suivante :

Le Président de la Société a été rémunéré par la Société pour l'exercice 2007 de la manière suivante :

Le Président de la Société a été rémunéré par la Société pour l'exercice 2007 de la manière suivante :

Le Président de la Société a été rémunéré par la Société pour l'exercice 2007 de la manière suivante :

Le Président de la Société a été rémunéré par la Société pour l'exercice 2007 de la manière suivante :

Le Président de la Société a été rémunéré par la Société pour l'exercice 2007 de la manière suivante :

Le Président de la Société a été rémunéré par la Société pour l'exercice 2007 de la manière suivante :

Le Président de la Société a été rémunéré par la Société pour l'exercice 2007 de la manière suivante :

**SAS 2 D IMMOBILIER
AU CAPITAL DE 1000 €
7, IMPASSE DES EPICEAS
34470 PEOLS
Imm. Au RCS de Montpellier
Siret 879804219 00027**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 28 Juin 2024**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - RAPPORT DE GESTION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

I - 1 Chiffre d'affaires, Résultats

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 42 264 .93 €. Le résultat est un déficit de 7369,70 €.

I - 2 Prévisions pour l'exercice en cours

- Néant

I - 3 Evénements importants postérieurs à la clôture

- Néant

I - 4 Activité en matière de recherche et développement

- Néant

I - 5 Prises de participation significatives dans d'autres sociétés

- Néant

I - 6 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées

- Néant

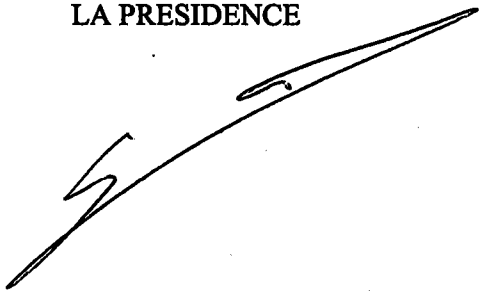
II - AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le déficit de l'exercice de la manière suivante :

- report à nouveau débiteur 7369,70 €.

III - REMUNERATION DU PRESIDENT

LA PRESIDENCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.
